



## Avis de publication

### **Concerne: PAP «Auf dem Pettingerwee» à Mersch**

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch a constaté, en sa séance du 15 avril 2019 la conformité du p.a.p. sous avis avec le plan d'aménagement général de la commune de Mersch en vigueur.

Le dossier du projet d'aménagement particulier présenté par le bureau e-cone S.à r.l. de Mersch pour le compte de la société Centara S.à r.l. de Mersch concernant un projet d'aménagement particulier sur des fonds sis dans la section G de Mersch, inscrits au cadastre sous partie des numéros 758/6783 et 762/6784 au lieu-dit «Rue de Pettingen» restera déposé pendant 30 (trente) jours, à savoir du 23 avril au 23 mai 2019 inclus dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Le projet en question est également publié sous forme électronique sur le site: <http://www.mersch.lu>.

Endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, à peine de forclusion.

Mersch, le 23 avril 2019

pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire,

le bourgmestre,